

Aide à la saisie des vœux d'orientation classes de seconde.

En raison de la situation sanitaire nous ne pouvons pas organiser de réunion Parents-Professeurs , ni de réunion d'information collective ; aussi vous trouverez les recommandations pour vous aider à la saisie des vœux de votre enfant.

Les choix s'opèrent en deux temps, second et troisième trimestre et selon cette année deux saisies, sur la fiche dialogue et sur Téléservices.

A Deuxième trimestre

I Fiche dialogue papier

Votre enfant vient de recevoir la « fiche dialogue » qu'il devra remettre à son/sa professeur.e principal.e pour le 10 février 2021.

Vous complétez avec lui ses intentions d'orientation (1^{ère} générale ou 1^{ère} technologique ou une orientation vers une formation professionnelle Bac pro ou C.A.P ; numérotez par ordre de préférence de 1 à 3 si plusieurs choix), uniquement sur la première page (1/4).

Si vous choisissez la **1^{ère} générale** indiquez quatre enseignements de spécialité parmi les neuf spécialités offertes au lycée Moulin Joli :

- Histoire Géographie et Sciences politiques
 - Humanités, Littérature et philosophie
 - Langues, littérature étrangères anglais
 - Sciences économiques et sociales
 - Mathématiques
 - Sciences de l'ingénieur
 - Sciences de la Vie et de la Terre
 - Physique-chimie
 - Numérique, science informatique
-
- LLCER allemand si suffisamment de demandes (si validation académique)

Si vous souhaitez une **1^{ère} technologique** indiquez la spécialité par ordre de choix. Pour rappel le lycée Moulin Joli dispose de 70 places en 1^{ère} STMG (pour les autres spécialités votre enfant devra aller dans un autre lycée)

II Saisie « Téléservices »

Depuis cette année la saisie des vœux sur informatique par les familles est obligatoire, aussi vous effectuerez la saisie selon la procédure suivante

- 1 Connectez-vous à votre espace parent METICE-EDUCONNECT
- 2 cliquez sur « accéder aux TELESERVICES » sur la fiche portant le nom de votre enfant
- 3 cliquez sur l'onglet « orientation » et effectuez la saisie des vœux (reportez exactement les mêmes vœux que sur la fiche dialogue papier).

Si vous avez oublié votre code ou ne l'avez pas activé, merci d'en faire la demande par mail à

frederique.bodzen@ac-reunion.fr

Ces vœux sont examinés par le conseil de classe du deuxième trimestre qui donne **un premier avis** et fait des recommandations en fonction des acquis de votre enfant. À cette date, le jeune peut encore faire le point avec ses parents, ses enseignants et le psychologue de l'Éducation nationale.

B Au troisième trimestre

Le jeune et sa famille formulent les **choix définitifs** sur la fiche de dialogue et sur Téléservices

Le conseil de classe examine ces choix et fait une **proposition d'orientation**.

Le conseil de classe donne également un avis sur **les options en classe de première**. Il peut conseiller une orientation en première pro ; ces derniers choix ne peuvent être envisagés qu'avec l'accord (ou à la demande) de la famille et ne peuvent pas faire l'objet d'une décision d'orientation.

Si les propositions du conseil de classe conviennent à la famille, elles deviennent **décisions d'orientation**. Dans le cas contraire, la famille rencontre le chef d'établissement pour un dialogue. En cas de désaccord, la famille peut demander **le maintien** en classe de seconde G.T. pour la durée d'une année scolaire.

Si le désaccord persiste après dialogue et si elle le souhaite, la famille peut également faire appel de la décision du chef d'établissement. L'appel ne peut porter que sur des demandes préalablement exprimées. Tout appel sur un vœu non exprimé sera déclaré non recevable. La commission d'appel se prononce sur toutes les demandes exprimées par la famille qui peuvent faire l'objet d'un appel. La famille peut être présente à cette commission.

Conseils de classe du troisième trimestre

Les procédures d'affectation

La décision d'orientation ne signifie pas que l'inscription dans un établissement soit automatique.

Pour une première professionnelle ou certaines premières technologiques (S.T.A.V., S.T.H.R., S.T.I.2.D., S.T.M.G., S.T.2.S. ou S.T.L.), l'élève et sa famille sont invités à compléter une fiche de recueil des vœux. Outre les choix d'orientation, la famille y précisera les lieux d'affectation souhaités.

L'affectation est traitée par l'application informatisée [Affelnet](#).

Pour rappel les personnels de l'Éducation Nationale : professeurs, professeur principal, professeure documentaliste, CPE, Personnels de direction, Psychologue de l'EN au lycée et au CIO sont à votre disposition pour conseiller votre enfant.

Des ressources sont également disponibles sur Eduscol, le site de l'ONISEP, du lycée Moulin Joli....

Bon courage dans ces étapes importantes dans la vie de votre enfant.

Veillez, agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Provisseure

I.MELIN